



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2017-252

PUBLIÉ LE 18 OCTOBRE 2017

Sommaire

Rectorat d'Orléans-Tours

R24-2017-09-26-011 - Arrêté Portant sur la composition de la commission académique d'harmonisation et de proposition de notes d'Éducation Physique et Sportive (EPS) (2 pages)

Page 3

R24-2017-09-21-010 - Arrêté Portant sur le registre d'inscription de la session 2018 (2 pages)

Page 6

Rectorat d'Orléans-Tours

R24-2017-09-26-011

Arrêté Portant sur la composition de la commission
académique d'harmonisation et de proposition de notes
d'Éducation Physique et Sportive (EPS)

ARRÊTÉ

Portant sur la composition de la commission académique d'harmonisation et de proposition de notes d'Éducation Physique et Sportive (EPS)

La Rectrice
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2009 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal prévus pour l'EPS aux examens du baccalauréat professionnel, du CAP et du BEP ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats général et technologique ;

Vu la circulaire n° 2012-093 du 8 juin 2012 relative à l'évaluation de l'éducation physique et sportive aux baccalauréats de l'enseignement général et technologique (et ses annexes) ;

Vu la circulaire n° 2015-066 du 16 avril 2015 relative à l'évaluation de l'éducation physique et sportive – Liste nationale d'épreuves et référentiels national d'évaluation : modification ;

Vu la circulaire n° 2015-180 du 10 novembre 2015 relative à l'unité facultative d'EPS au baccalauréat professionnel ;

Vu la circulaire n° 2017-058 du 4 avril 2017 relative à l'évaluation de l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du brevet des métiers d'art, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commission académique d'harmonisation et de proposition de notes d'Éducation Physique et Sportive (EPS), prévue par les articles 11 et 12 de l'arrêté du 21 décembre 2011 et par les articles 10 et 11 de l'arrêté du 15 juillet 2009 est composée comme suit :

Président :

M. MERY Bruno, Inspecteur d'académie, Inspecteur pédagogique régional d'Éducation Physique et Sportive

Vice-présidente :

Mme ROUANET Frédérique, Inspectrice d'académie, Inspectrice pédagogique régional d'Éducation Physique et Sportive

Membres :

M. ATRY Christophe, Professeur certifié d'EPS au lycée polyvalent Ronsard – Vendôme
Mme BARDET Isabelle, Professeur certifié d'EPS au lycée général et technologique Pierre et Marie Curie - Châteauroux
Mme BIDAULT Émilie, Professeur agrégé d'EPS au lycée général et technologique Sainte Croix-Saint Euverte - Orléans
Mme BOUCHER Sarah, Professeur certifié d'EPS au lycée professionnel Marguerite Audoux – Gien
M. CAMPE Jérôme, Professeur agrégé d'EPS au lycée général et technologique Jacques Monod – Saint Jean de Braye
Mme COESTESQUIS Christine, Professeur certifié d'EPS au lycée polyvalent lycée des métiers Silvia Monfort – Luisant
Mme CONRE Sophie, Professeur agrégée d'EPS au lycée général et technologique lycée des métiers Grandmont - Tours
M. DOUILLARD Pascal, Professeur certifié d'EPS au lycée professionnel Victor Laloux - Tours
M. DUPUIS Gilles, Professeur agrégé d'EPS au lycée agricole – Bourges
Mme FAYOT Marie-Hélène, Professeur certifié d'EPS au lycée professionnel lycée des métiers Gaudier-Brzeska – Saint Jean de Braye
M. FREBLING Thierry, Professeur certifié d'EPS au lycée professionnel lycée des métiers Henri Becquerel – Tours
M. GUET Grégory, Professeur agrégé d'EPS au lycée général et technologique Rotrou - Dreux
M. HAUTEFEUILLE Alain, Professeur certifié d'EPS au lycée professionnel lycée des métiers Jean de La Taille – Pithiviers
Mme JEAN Caroline, Professeur certifié d'EPS au lycée professionnel lycée des métiers Maréchal Leclerc de Hauteclocque – Saint Jean de la Ruelle
M. LEBRETON Guillaume, Professeur agrégé d'EPS au collège Edouard HERRIOT - Luce
M. RASSINEUX Arnaud, Professeur certifié au lycée professionnel Martin Nadaud – Saint Pierre des Corps
Mme RIFFARD Sybille, Professeur certifié d'EPS à l'Institution Notre Dame La Riche – Tous
M. TAILLEUX Michaël, Inspecteur d'académie, Inspecteur pédagogique régional d'EPS

Article 2 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté DEC1/GN/n°144/2016 du 6 octobre 2016.

Article 3 : Le secrétaire général de l'Académie d'Orléans-Tours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Orléans, le 26 septembre 2017
La Rectrice de l'Académie d'Orléans-Tours
Signé : Katia BEGUIN

Rectorat d'Orléans-Tours

R24-2017-09-21-010

Arrêté Portant sur le registre d'inscription de la session
2018

ARRÊTÉ
Portant sur le registre d'inscription de la session 2018

La Rectrice
Chancelière des universités

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles D. 334-15, D. 334-19, D. 336-15, D. 336-18, D. 336-36, D. 336-43, D. 337-21, D. 337-42, D. 337-44, D. 337-89, D. 337-92, D. 337-119, D. 337-137, D. 337-154 et D. 337-157 relatifs à l'organisation des baccalauréats général, technologique et professionnel, mentions complémentaires de niveau IV et de niveau V, brevets des métiers d'art, brevets professionnels, brevets d'études professionnelles, certificats d'aptitude professionnelle ;

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles D. 643-1 à D. 643-35 relatifs au règlement général du brevet de technicien supérieur ;

Vu les articles D. 451-57-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles relatif au diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les registres d'inscription de la session 2018 seront ouverts durant les périodes suivantes :

Baccalauréat général / technologique	Du 9 octobre au 15 novembre 2017
Brevets de technicien supérieur Brevet des métiers d'art du bijou Mentions complémentaires niveau IV	Du 13 octobre au 14 novembre 2017
Baccalauréat professionnel Brevets professionnels de printemps Brevets d'études professionnelles Certificats d'aptitude professionnelle Mention complémentaire niveau V	Du 16 octobre au 24 novembre 2017
Diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale	Du 6 novembre au 5 décembre 2017

Article 2 : Pour être autorisés à se présenter aux épreuves de ces examens, les candidats doivent avoir satisfait, selon leur âge, à la double obligation de recensement puis de participation à la journée défense et citoyenneté en application des articles L. 113-4 et L. 114-6 du Code du service national ;

Article 3 : Seuls pourront être admis à passer les épreuves de la session de remplacement, pour les diplômés dont la réglementation le prévoit, les candidats régulièrement inscrits dans les délais fixés à l'article 1 du présent arrêté, sous réserve qu'ils remplissent les conditions réglementaires ;

Article 4 : Le secrétaire général de l'Académie d'Orléans-Tours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Orléans, le 21 septembre 2017
La Rectrice de l'Académie d'Orléans-Tours
Signé : Katia BEGUIN